



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale de l'Arbitrage de la F.F.F.

Réunion du : 26 février 2025 à 18h00 au siège de la F.F.F. et par visioconférence

Présidence : Eric BORGHINI

Présents : Claude COLOMBO, Pascal PARENT, Lionel JAFFREDO, Jacky CERVEAU, Jean-Claude PUYALT et Antony GAUTIER.

PV N°10 Saison 2024/2025

1 – Ouverture de la séance

Le Président Éric BORGHINI ouvre la séance.

M. Pascal PARENT est désigné secrétaire de séance.

2 – Présentation du projet de réforme du Statut des observateurs

Antony GAUTIER présente les modalités du projet de réforme du statut des observateurs qui doit entrer en vigueur à compter de la saison 2025/2026, lequel prévoit notamment un nouveau processus de sélection des observateurs, un programme de formation continue et la création d'indemnités d'observations.

La CFA valide ce projet et remercie le Directeur pour le travail mené sur le sujet.

3 – Résultats des tests physiques obligatoires de mi-saison

Résultats des tests physiques de mi-saison des arbitres de la catégorie AFFE1 organisés le 21 janvier 2025 au CNF :

Encadrement :

- Membre de la CFA : Jacky CERVEAU
- Directeur des tests : Franck DOUDET
- Kiné : Agathe CALMELET
- DA : Stéphanie FRAPPART, Guillaume DEBART, Christophe CAPELLI et Laurent TARDIEU

Mmes Camille COMBA et Nabila ZAOUAK étaient régulièrement convoquées à ces tests.

Situation de Mme Camille COMBA, Assistante Fédérale Féminine 1 :

Considérant que selon les dispositions de l'article II. 1. B de l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA, la DA organise, à la mi-saison, une session de tests physiques, et que, tout arbitre n'ayant pas

réussi ou ne s'étant pas présenté aux tests ne sera pas désigné sauf motif reconnu valable par la CFA,

Considérant que les tests physiques de mi-saison 2024-2025 pour les arbitres de la catégorie Assistante Fédérale Féminine 1 sont composés du cumul des épreuves dites du Test 1 (CODA), du Test 2 (Capacité de vitesse en sprints) et du Test 4 (ARIET),

Considérant que Mme Camille COMBA, Assistante Fédérale Féminine 1, s'est présentée aux tests physiques organisés par la DA le 21.01.2025 et qu'elle a échoué à l'épreuve du Test 4 (ARIET),

Par ces motifs,

Mme Camille COMBA, en situation de premier échec aux tests physiques de mi-saison, sera convoquée à une prochaine session de rattrapage organisée par la DA et ne sera pas désignée dans l'intervalle.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Situation de Mme Nabila ZAOUAK, Assistante Fédérale Féminine 1 :

Considérant que selon les dispositions de l'article II. 1. B de l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA, la DA organise, à la mi-saison, une session de tests physiques, et que, tout arbitre n'ayant pas réussi ou ne s'étant pas présenté aux tests ne sera pas désigné sauf motif reconnu valable par la CFA,

Considérant que les tests physiques de mi-saison 2024-2025 pour les arbitres de la catégorie Assistante Fédérale Féminine 1 sont composés du cumul des épreuves dites du Test 1 (CODA), du Test 2 (Capacité de vitesse en sprints) et du Test 4 (ARIET),

Considérant que Mme Nabila ZAOUAK, Assistante Fédérale Féminine 1, s'est présentée aux tests physiques organisés par la DA le 21.01.2025 et qu'elle a échoué à l'épreuve du Test 2 (Capacité de vitesse en sprints),

Par ces motifs,

Mme Nabila ZAOUAK, en situation de premier échec aux tests physiques de mi-saison, sera convoquée à une prochaine session de rattrapage organisée par la DA et ne sera pas désignée dans l'intervalle.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Résultats des tests physiques de mi-saison des arbitres des catégories F1-ELITE, F2, AF1, AF2 et AF3 organisés le 29 janvier 2025 au CNF :

Encadrement :

- Membre de la CFA : Jacky CERVEAU
- Directeur des tests : Jean-Michel PRAT
- Kiné : Jean-Noël ROISNE
- DA : Fabien POIROUX

Etaient régulièrement convoquées à ces tests les arbitres suivants :

F1-ELITE	
BATTA	FLORENT
WATTELLIER	ERIC
F2	
CHAPAPRIA	ROBIN
AF1	
FINJEAN	ERWAN
AF2	
GUIDOU	QUENTIN
AF3	
LEMAIRE	SEBASTIEN

L'ensemble des arbitres régulièrement convoqués a passé avec réussite les tests physiques obligatoires de mi-saison.

Résultats des tests physiques de mi-saison des arbitres des catégories F1-ELITE, F2, F3, FFE1-ELITE, FFE2, FFE3, AF1, AF2, AF3 et AFFE1 organisés le 6 février 2025 au CNF :

Encadrement :

- Membre de la CFA : Jacky CERVEAU
- Directeur des tests : Jean-Michel PRAT
- Préparatrice athlétique : Peggy SEURAT
- Kiné : Jean-Noël ROISNE
- DA : Fabien POIROUX et Laurent TARDIEU

Etaient régulièrement convoquées à ces tests les arbitres suivants :

F1-ELITE	
DECHEPY	BASTIEN
DELAJOD	WILLY
LEONARD	THOMAS
LETEXIER	FRANCOIS
PIGNARD	JEREMIE
F2	
BUQUET	RUDDY
F3	
SOUIFI	AZZEDINE
FFE1-ELITE	
BESSIERE	CECILE
LAUR	CHARLENE
FFE2	
GONCALVES	CLEMENCE
GUILLOT	GABRIELLE
LECOEUCHE	OMBELINE
MAZIER	PAULINE
FFE3	
HARROUCH	LOUBNA

AF1	
JEANNE	PHILIPPE
MUGNIER	CYRIL
OCAK	HUSEYIN
PAGES	BENJAMIN
RAHMOUNI	MEHDI
AF2	
LARHANT	YOHANN
AF3	
ZITOUNI	DJEMEL
AFFE1	
AMDOUNI	AMIRA
FRONT	MATHILDE

Les arbitres suivants n'étaient pas présents pour ces tests en raison de leur situation médicale, ils seront convoqués ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de mi-saison :

- M. Ruddy BUQUET, arbitre F2 ;
- Mme Charlène LAUR, arbitre FFE1-ELITE ;
- Mme Clémence GONCALVES, arbitre FFE2 ;
- Mme Gabrielle GUILLOT, arbitre FFE2 ;
- Mme Loubna HARROUCH, arbitre FFE3 ;
- M. Huseyin OCAK, arbitre AF1 ;
- M. Yohann LARHANT, arbitre AF2 ;
- Mme Amira AMDOUNI, arbitre AFFE1 ;
- Mme Mathilde FRONT, arbitre AFFE1.

Les arbitres suivants n'étaient pas présents pour ces tests en raison de leurs désignations, ils seront convoqués ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de mi-saison :

- M. Bastien DECHEPY, arbitre F1-ELITE ;
- M. François LETEXIER, arbitre F1-ELITE ;
- M. Jérémie PIGNARD, arbitre F1-ELITE ;
- M. Benjamin PAGES, arbitre AF1.

L'ensemble des autres arbitres régulièrement convoqués a passé avec réussite les tests physiques obligatoires de mi-saison.

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19H15.

Le Président de séance

Eric BORGHINI



Le secrétaire de séance

Pascal PARENT

